

A&C COMPAGNIE
Société par actions simplifiée au capital de 15.000 euros
Siège social : 7, Rue de la Paix Marcel Paul à MARSEILLE (13001)
RCS Marseille 843 537 515
(la « Société »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 28 AOUT 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
LE 28 AOUT
A 12H30
A DISTANCE

Les Associés de la Société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation du Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Victor CHAIX.

Le Président constate que sont présents :

- Monsieur Victor CHAIX détenant 500 actions ;
- La société JM 2 A, représentée par Monsieur Julien ALBERTAZZI, détenant 500 actions ;
- Madame Cassandra CHAIX, détenant 500 actions ;

Soit la totalité des actions composant le capital de la société : 1.500 actions.

En conséquence, le Président déclare que l'assemblée générale est valablement constituée et peut valablement délibérer.

La société FOOD MARS, représentée par Monsieur SALVADOR FILOMENO LOPES PEREIRA JUNIOR GONÇALVES, participe à l'assemblée.

Puis le Président déclare que le texte des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

L'Assemblée Générale déclare accepter les modalités de la signature électronique via la plateforme Docusign®.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Renonciation unanime, à titre définitif et irrévocable, à se prévaloir du défaut de communication des documents prévus par les dispositions légales ou par les stipulations statutaires et conventionnelles dans les formes et les délais prescrits par ces dispositions et/ou stipulations ;
2. Agrément à la cession de la totalité des actions détenues par Monsieur Victor CHAIX, Madame Cassandra CHAIX et la société JM 2 A au bénéfice de la Société FOOD MARS ;
3. Constatation de la démission de Monsieur Victor CHAIX de ses fonctions de Président et de la société JM 2 A de ses fonctions de Directrice Générale, et nomination de la société FOOD MARS en qualité de nouveau Président ;
4. Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport sur l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de Séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Renonciation unanime, à titre définitif et irrévocable, à se prévaloir du défaut de communication des documents prévus par les dispositions légales ou par les stipulations statutaires et conventionnelles dans les formes et les délais prescrits par ces dispositions et/ou stipulations

L'Assemblée Générale, ainsi que chaque associé à titre individuel, connaissance prise du rapport du Président et constatant qu'un délai raisonnable de mise à disposition aux associés des documents d'information relatifs à la présente Assemblée Générale compte tenu de l'urgence nécessitée par les décisions figurant à l'ordre du jour et après en avoir délibéré ;

DECLARENT expressément renoncer à se prévaloir du délai de mise à disposition aux associés des documents d'information relatifs à la présente Assemblée Générale ;

DONNENT ACTE au Président de ce qu'ils ont eu toutes les informations nécessaires pour délibérer sur l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale ;

DECLARENT avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à leur information préalablement à la prise de décisions qui suivent ;

RENONCENT, expressément et sans réserve, à se prévaloir de toute nullité et à tout droit, contestation, recours, quel qu'il soit à l'encontre de la Société et de son dirigeant concernant les modalités de convocation, de communication, de mise à disposition aux associés des documents d'information relatifs à la présente Assemblée Générale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Agrément à la cession de la totalité des actions détenues par Monsieur Victor CHAIX, Madame Cassandra CHAIX et la société JM 2 A au bénéfice de la Société FOOD MARS

L'Assemblée générale, connaissance prise du projet d'acte de cession de la totalité des actions détenues par Monsieur Victor CHAIX, Madame Cassandra CHAIX et la société JM 2 dans le capital de la Société au bénéfice de Société FOOD MARS, décide d'agréer à ladite cession et agréer en qualité d'associé unique la société FOOD MARS, société par actions simplifiée au capital social de 61.071,30 €, dont le siège social est situé au 19 place de Lenche 13002 Marseille, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 942 980 962, représentée par son Président Monsieur SALVADOR FILOMENO LOPES PEREIRA JUNIOR GONÇALVES.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Constatation de la démission de Monsieur Victor CHAIX de ses fonctions de Président et de la société JM 2 A de ses fonctions de Directrice Générale, et nomination de la société FOOD MARS en qualité de nouveau Président

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Victor CHAIX de ses fonctions de Président et de la société JM 2 A de ses fonctions de Directrice Générale, à compter de ce jour et constate leur démission sans aucune indemnité à quelque titre que ce soit, et désigne comme nouveau Président à compter de ce jour :

La société FOOD MARS, société par actions simplifiée au capital social de 61.071,30 €, dont le siège social est situé au 19 place de Lenche 13002 Marseille, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 942 980 962, représentée par son Président Monsieur SALVADOR FILOMENO LOPES PEREIRA JUNIOR GONÇALVES

Cette dernière a déclaré accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées, et n'être soumise à aucune mesure d'incompatibilité, ou d'interdiction susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président de l'Assemblée déclare la séance levée à 13H00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents ou représentés à l'acte, par signature électronique Docusign ®.

Monsieur Victor CHAIX

Signé par :

DA5948D415CA48C...

Madame Cassandre CHAIX

Signé par :

9B9C29D6A3D8487...

La société JM 2 A
Représentée par Monsieur Julien
ALBERTAZZI

Signé par :

07A4F6B4621B49D...

La société FOOD MARS*
Représentée par Monsieur SALVADOR
FILOMENO LOPES PEREIRA JUNIOR
GONÇALVES

**Bon pour acceptation des fonctions de
Président*

Signé par :

B00E5F07921F4DB...